



LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU « LIVING TABLEAU »

Le “Living Tableau” est une installation filmique du chef d'œuvre de la Renaissance *La Cène* de Léonard de Vinci. Cet enregistrement, qui a une durée de neuf minutes, crédits inclus, a été filmé en résolution 4K grâce à un appareil photo Sony F65. Il sera projeté exclusivement sur la base des instructions ci-après ou dans le respect des conditions déterminées sous réserve de l'accord préalable de la Academy of Film and the Arts vzw (AFA).

La musique de cette œuvre est un enregistrement stéréo réalisé en 1971 par la société Decca de l'œuvre de Rossini *Stabat Mater Dolorosa*, jouée par l'Orchestre symphonique de Londres et le Chœur symphonique de Londres, dont le chef d'orchestre est István Kertész et dont les solistes sont Luciano Pavarotti, Pilar Lorengar, Hans Sotin et Yvonne Minton.

Le “Living Tableau” est disponible soit en prêt temporaire aux musées accrédités et à d'autres établissements culturels sélectionnés par l'AFA ou par son agent pendant une durée de prêt estimée de deux à 12 semaines, soit par accord mutuel. Ce prêt peut être reconduit avant son terme sous réserve d'un réexamen. Cette œuvre n'est actuellement pas disponible à l'achat.

Projection en intérieur

Toute installation du “Living Tableau” sera conçue en collaboration avec le conservateur désigné par l'AFA. Le lieu et l'atmosphère de l'installation doivent respecter l'esprit de l'œuvre et l'intention originale du film. Celui-ci peut être projeté dans un lieu existant, tel que la salle d'un monument historique sur un seul écran ou une simulation de boîte noire aux murs obscurcis et au nombre limité de places, de préférence des bancs du type de ceux utilisés dans les musées qui seront disposés face à l'écran sur toute sa largeur.

La taille de l'écran d'affichage du “Living Tableau” sera déterminée en fonction du lieu. Sa taille doit être de préférence de 8 mètres sur 4 sachant qu'elle peut être sujette à modification. Quoiqu'il en soit, le film doit impérativement être projeté sur un écran à l'échelle 2:1. L'installation doit être réalisée dans une salle indépendante dotée d'une entrée et d'une sortie

distinctes. Les caractéristiques de l'écran, du projecteur et de l'installation audio sont disponibles dans le document 'Technical Specifications' (en Anglais).

Pour une complète immersion dans l'univers de l'œuvre, la distance idéale entre les places et l'écran est inférieure à l'accoutumée, soit plus ou moins égale ou inférieure à la largeur de l'écran et elle doit être approuvée par le conservateur de l'AFA.

Le fichier vidéo du "Living Tableau" peut être projeté selon un calendrier déterminé à l'avance ou sinon en boucle, marquée par une brève pause et un écran noir entre chaque projection. Dans la pièce, l'éclairage doit être faible, à un niveau qui optimise l'expérience du spectateur sachant qu'il doit être suffisant pour permettre aux spectateurs d'entrer et de sortir.

L'écran, le projecteur et le matériel audio, ainsi que les frais d'installation et des travaux nécessaires, doivent être obtenus et déterminés au niveau local, sachant que cette responsabilité revient à l'exposant. Le fichier vidéo et le lecteur multimédia sont la propriété de l'AFA qui se charge de les fournir. Le ou les conseillers techniques de l'AFA, qui livreront le lecteur multimédia et le fichier à une date convenue à l'avance avant l'inauguration, approuveront et étalonneront l'image et le son de l'installation finale.

Le conservateur de l'AFA et les conseillers techniques seront en contact avec l'exposant et les installateurs locaux et la société de location de matériel audiovisuel, le cas échéant, dans le but de contribuer à l'étape de planification et d'approuver l'installation et le matériel fournis. L'ensemble des caractéristiques techniques seront strictement respectées par l'exposant et ses agents.

Ce dernier veillera à ce que le fichier et le matériel vidéo soient conservés à tout moment dans de bonnes conditions garantissant ainsi une projection de qualité. Il sera également responsable du fichier vidéo durant la période du prêt, assurant ainsi la protection et la sécurité du contenu artistique. Un avenant à une police d'assurance contre les pertes et les dommages du lecteur multimédia ou du fichier vidéo devra être souscrite. Le fichier vidéo du "Living Tableau" demeurera dans le lecteur multimédia durant toute la période du prêt et il ne sera ni copié ni utilisé de quelque autre manière que ce soit.

L'exposant maintiendra l'atmosphère du lieu de l'installation dans les conditions convenues au préalable pendant toute la durée de celle-ci.

Les logos, le dossier de conception et les fichiers photos seront fournis par l'AFA et son agent pour utilisation par l'exposant, y compris les catalogues et le matériel pédagogique ou les supports marketing, à l'exclusion des produits dérivés. L'utilisation de l'ensemble des éléments graphiques du "Living Tableau" et des supports marketing doivent être approuvés par écrit avant publication ou distribution. L'AFA et son agent restent les décisionnaires

finaux concernant des supports de l'exposant liés au "Living Tableau", y compris les communiqués de presse et la stratégie marketing.

L'exposant n'est pas autorisé à accorder de droits de publication à toute tierce partie sans accord écrit préalablement donné par l'AFA ou son agent agréé.

Le contrat de prêt sera régi par la législation du pays où est réalisée l'installation et sera fourni par l'exposant.

L'ensemble des droits relatifs à l'œuvre *The Last Supper: The Living Tableau* sont détenus par Armondo Linus Acosta en association avec la Academy of Film and the Arts vzw de Gand en Belgique.

Projection en extérieur

Armondo Linus Acosta, créateur / réalisateur du *Living Tableau* compte parmi ses centres d'intérêt l'engagement au sein de la société civile et envisage la projection du *Living Tableau* sur des façades d'immeubles, notamment des monuments historiques d'importance à l'image d'églises, de cathédrales et de structures civiles. Selon lui, il s'agit d'un mode de projection unique et complémentaire à la projection en intérieur. Ce type de projection est plus particulièrement adapté aux événements VIP, aux inaugurations ou à une installation dans le cadre d'un festival de renom.

La projection du *Living Tableau* sur une grande façade crée une atmosphère spectaculaire conjuguant grandeur et symbolisme. Une surface irrégulière qui pourrait masquer certains détails de l'œuvre ne pose pas de problème particulier car elle donne à l'œuvre une impression de mystère. Il s'agit d'une expérience exclusive et très complémentaire à une projection en intérieur ; l'œuvre peut être visualisée dans le calme, le spectateur profitant ainsi de toute sa clarté et puissance artistique. La taille de la projection dépendra de l'évènement et de la surface sur laquelle elle sera projetée.

La responsabilité de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à la projection de l'œuvre dans des parcs publics revient à l'exposant.

En fonction de la nature de l'évènement et du lieu, une performance artistique en direct peut compléter la projection.



Exposition du « Making of »

Le « Making of » du “Living Tableau” est une option d’installation importante qui peut accompagner une projection en intérieur. Cette exposition supplémentaire peut être adaptée en fonction des exigences du lieu en procédant à une sélection mûrement réfléchie des éléments disponibles. Parmi ces éléments disponibles figurent notamment : un documentaire de 30 minutes sur le “Making of” décrivant dans les détails la vision et l’expérience du réalisateur et de son équipe créative grâce à des séquences en coulisse et des entretiens approfondis ; une vidéo de 6 minutes sur le “Making of” détaillant le processus cinématographique, y compris la mise en place du décor et une description plus condensée du tournage du film ; les reproductions des scènes, des storyboards et des illustrations par l’équipe créative ; les modèles et les plans architecturaux de l’installation , une large sélection de photographies prises en coulisse ; et les éléments de l’installation du “Living Tableau”, à l’image de la table et des costumes.

Produits dérivés

L’AFA est ravie de fournir les produits dérivés de l’œuvre à l’exposant en vue de leur commercialisation dans les conditions convenues à l’avance.

Parrainage

L'exposant ou l'AFA ou son agent peuvent se proposer de parrainer l'évènement. Un parrainage par une tierce partie est possible sous réserve de l'accord de l'AFA ou de son agent agréé.

Parmi les avantages du parrainage, citons la publication du nom et du logo du parrain dans la presse, leur affichage sur le lieu de l'exposition et / ou leur apparition sur les supports marketing, la présence de ces supports lors des événements VIP, la présence de VIP ou des débats avec un membre, ou des membres, de l'équipe créative.